



NUMÉRO	SUJET
<b>32-2023- DISREN</b>	<b>Complexe multisport de Colovray</b>
	RESPONSABLE POLITIQUE
	<b>Valérie Jeanrenaud</b>

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité de Nyon a sollicité la Région de Nyon pour participer au soutien de la réalisation d'un nouveau complexe multisport à Colovray. Le projet prévoit notamment la réalisation d'une salle multisport avec gradins pour une capacité de 2000 places, une cafétéria, des salles pour les arts martiaux et le sport bien-être, une salle de musculation, des salles de conférence, le tout dans un parc paysager arborisé.

## Présentation

La Municipalité de Nyon a déposé un préavis de réalisation du complexe multisport et Parc des Sports de Colovray (Préavis N°2023-108) en juin 2023 auprès de son Conseil communal. En parallèle, elle sollicite un soutien DISREN à la Région de Nyon au titre de projet d'infrastructure d'intérêt régional.

### Rappel historique du projet

Etabli sur d'anciennes terres agricoles, le site de Colovray marque l'entrée ouest de la Ville de Nyon par la route cantonale (RC 1). La piscine en plein air a été inaugurée en 1971 et le centre sportif dédié à l'athlétisme, au football et au rugby en 1991.

Ces deux équipements ont placé ce site comme pôle sportif et de loisirs incontournable de la région, très apprécié à la fois des Nyonnaises et des Nyonnais, que des habitantes et habitants du district.

De 1977 à 1989, le Paléo Festival a fait ses débuts à Colovray, et témoigne du passé événementiel du lieu.

Dès 2005, la question d'un complexe multisport a été mise à l'ordre du jour par les autorités locales. Les deux premières tentatives de concrétisation, en 2009 et 2016, se sont soldées par un échec.

Faisant suite à ces refus, la Municipalité a retenu l'option d'une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) pour redonner un nouvel élan au projet.

### La procédure de MEP

La sélection du projet d'architecture du complexe multisport et de la proposition paysagère imaginée pour le parc ont fait l'objet d'une procédure de mandats d'études parallèles (MEP) lancée en 2018, conforme à la loi sur les marchés publics. Huit équipes retenues sur dossier avaient été invitées à participer à cette démarche.

Les mandats d'étude parallèles permettent à un maître d'ouvrage d'étudier différentes solutions architecturales pour un projet particulièrement complexe. Le choix du collège d'experts qui se

prononçait à l'unanimité au terme du second tour, s'est porté sur la proposition de l'équipe composée du bureau d'architecture Localarchitecture à Lausanne, auteur du projet du complexe et du bureau de paysagisme Pascal Heyraud à Neuchâtel, concepteur du parc.

## Enjeux

Une enquête réalisée par la Municipalité de Nyon en août 2017 sur les pratiques sportives auprès de la population ainsi que des sociétés et associations sportives a démontré un réel manque d'infrastructures sportives. L'enquête a relevé que 46% des participants souhaitent pratiquer des activités sportives et récréatives durant la journée. Or, les installations actuelles sont essentiellement occupées par les écoles pendant cette période. Ce complexe aura l'avantage d'être ouvert toute l'année et toute la journée pour la pratique des différents sports et proposera une offre élargie pour tous les publics.

Ce projet répond à l'évolution de notre société, de plus en plus orientée vers le sport et le bien-être. De plus, la région manque d'infrastructures professionnelles pouvant accueillir des événements nationaux et internationaux. Ce complexe répond donc à une demande variée puisqu'il pourra accueillir non seulement le sport populaire, le sport adapté et le sport d'élite mais aussi divers événements non liés au sport.

Concernant la jeunesse, les nouveaux espaces offriront des possibilités élargies pour la pratique sportive. Les sportifs en herbe pourront suivre différentes initiations à des sports moins pratiqués comme des arts martiaux tels que le Ju-Jitsu ou le taekwondo.

Les infrastructures et services sportifs proposés profiteront aux entreprises, à la population mais aussi aux visiteurs, ce qui contribuera également au rayonnement économique et touristique régional.



## Infrastructures et espaces verts

Le présent préavis DISREN concerne uniquement le soutien au complexe multisport, appelé La Maison du sport. Possédant une toiture en deux pans, en référence aux granges du paysage agricole, ce complexe s'organise sur trois niveaux.

Le sous-sol accueillera la salle multisport, ainsi que les vestiaires, les locaux de service et les locaux techniques. La salle principale dans laquelle les grands événements sportifs pourront avoir lieu, pourra être séparée en trois salles diverses à l'aide de rideaux stockés dans la toiture. La conception de cette salle est également adaptée à d'autres usages, notamment des fêtes ou manifestations.

Le rez-de-chaussée fera office d'espace d'accueil, avec une cafétéria et son comptoir alors que deux locaux supplémentaires consacrés aux divers sports seront créés.

L'étage fera place à l'espace VIP, contenant un espace de réception et pouvant accueillir d'autres événements avec vue sur le terrain principal. Deux dojos de 130m<sup>2</sup> auront également leur place, ainsi qu'un espace administratif.



Une fois la première phase achevée, l'aménagement du Parc des sports commencera. Cette seconde phase concernera les équipements extérieurs liés à la Maison du sport, ainsi que la création d'un skate park, d'une place des fêtes et de divers aménagements extérieurs et réorganisation des parkings. Cette phase ne sera pas soutenue par un préavis DISREN.

## Construction et développement durable

La Municipalité, soucieuse de faire évoluer la future construction en accord avec les défis énergétiques actuels, a apporté des mesures concrètes :

- La toiture de l'édifice deviendra une centrale solaire de 3630 m<sup>2</sup> qui produira 760'000 kWh par an. L'entier du potentiel de la toiture sera exploité. La piscine de Colovray profitera de la production de chaleur venant de l'énergie de la toiture.
- Les eaux pluviales seront stockées par des noues, permettant à la biodiversité d'en exploiter l'humidité.

- Les 5500 m<sup>3</sup> de bois pour la construction proviendront des forêts nyonnaises et du Parc Jura vaudois.
- L'origine des matériaux et des équipements sera locale dans la mesure du possible.



### Intérêt régional

Outre sa vocation de pôle sportif pour la population et les associations locales, le projet permettra d'accueillir de grands évènements et de développer le tourisme sportif. Des salles de séminaires et le développement de différents services associés (restauration, etc.) feront du site un pôle important pour le tourisme régional. Les nouvelles infrastructures généreront des flux touristiques nouveaux avec des retombées indirectes en matière de fréquentation des hébergements, des commerces et restaurants locaux. Les retombées économiques et touristiques seront donc importantes.

### Financement

Le projet de la Ville de Nyon contient quatre objets dont les coûts correspondent aux montants suivants :

- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| • Le Complexe multisport | CHF 33'658'000 |
| • Le Parc des sports     | CHF 4'810'000  |
| • La centrale solaire    | CHF 1'200'000  |
| • L'œuvre artistique     | CHF 265'000    |

Le présent préavis soutient uniquement la réalisation du Complexe multisport, les autres éléments ne relevant pas d'un intérêt régional prépondérant.

Afin de déterminer la part solidaire de la Région, plusieurs éléments ont été pris en considération. La nature unique de ce projet ne permet pas de se baser sur des règles déjà définies dans un projet

passé. Néanmoins, les règles de proportionnalité entre cette réalisation et un projet tel que la réalisation de l'extension de l'Usine à Gaz devraient être respectées (PR-39-2019-DISREN, taux de subventionnement 4.6% de la part régionale).

De plus, le plafond de subventionnement du DISREN pour l'ensemble de l'année doit être respecté afin de ne pas risquer un dépassement dans les engagements des communes lié au fonds DISREN. Il est à noter que la Ville de Nyon étant porteuse de ce projet, elle ne fait pas partie du cercle solidaire ce qui réduit le montant global à disposition.

Prenant en compte ces éléments, le montant de CHF 1'500'000 a été défini, ce qui représente un taux de subvention de 4.5% du montant de la part régionale de CHF 33'658'000.

Conformément aux dispositions proposées dans le préavis 58-2020, un montant correspondant à l'accompagnement opérationnel de la Région de Nyon sera refacturé à la commune porteuse. Il est calculé sur une base forfaitaire maximum de 2% du montant de la part d'intérêt régional du projet DISREN. Etant donné les règles de financement sur ce projet, il ne paraît pas correct de se baser sur le montant de la part d'intérêt régional pour calculer les frais d'accompagnement mais sur la part solidaire, ce qui représente un montant de CHF 30'000.

## Calendrier

Décembre 2023	Vote du préavis N°2023-108 au Conseil communal de Nyon (à confirmer)
13.12.2023	Validation du préavis par le CI
Janvier 2024 à décembre 2025	Phase de réalisation du complexe multisport (calendrier intentionnel)

## Communication

Aussi bien la Ville de Nyon que la Région de Nyon mentionneront dans leur communication commune ou respective, orale ou imprimée, les soutiens financiers des partenaires.

### Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Augmentation de l'attractivité de la région ainsi que du tourisme sportif et du tourisme d'affaire.
Bénéfices pour les communes et pour les habitants	Augmentation et diversification de l'offre sportive, y compris pour les plus jeunes. Incitation au sport et répercussions positive sur la santé. Création de retombées économiques directes et indirectes.

## Conclusion

Le projet offrira 11'000 m<sup>2</sup> de surfaces aménagées pour la pratique du sport, des loisirs, la détente et l'organisation d'événements en salle ou en plein air. Il s'avère essentiel pour le développement à la fois sportif, économique et touristique de Nyon et du district de Nyon.

Il s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs de la stratégie régionale de développement économique. Son rayonnement dépassera le périmètre régional et grâce aux événements majeurs qui y seront organisés, le site contribuera à l'attractivité de notre région sur les plans cantonal et national voire international.

## Annexes

- Fiche DISREN
- Plans

## Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 32-2023-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 1'500'000,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
1. d'accorder le crédit de CHF 1'500'000 (TTC) pour le financement de la part solidaire DISREN au projet de réalisation d'un complexe multisport à Colovray, sous réserve de l'approbation du préavis communal N°2023-108 par le Conseil communal de la Ville de Nyon.
  2. d'imputer le montant total de CHF 1'500'000 (TTC) sur le compte DISREN 140.3185.
  3. d'accepter la participation solidaire à hauteur de 4.5% de la part régionale.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani  
Président

Boris Mury  
Secrétaire général

# Fiche de répartition financière DISREN

Nom du projet	Complexe multisport Colovray			
Numéro de préavis	PR 32-2023-DISREN			
Communes territoriales	Nyon			
Phase actuelle du projet	1	2	3	4

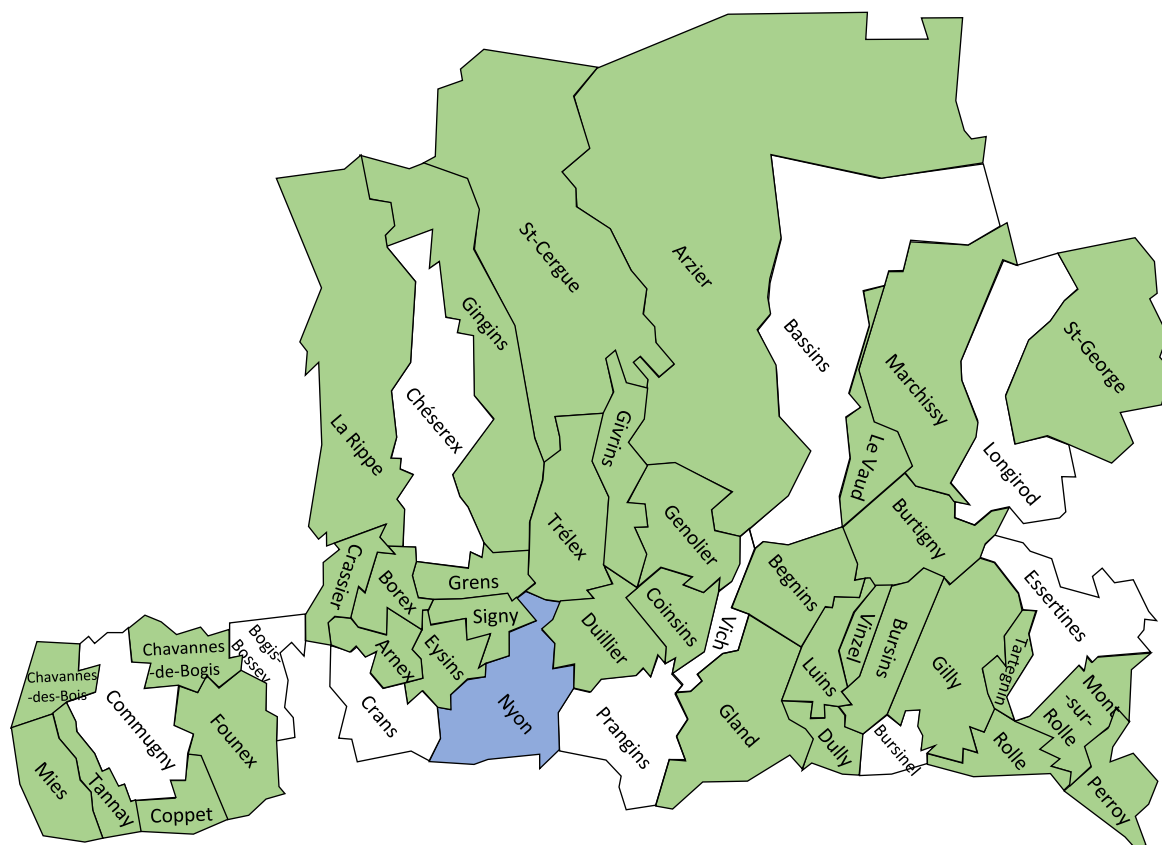
## Financement du projet

Coût total du projet	CHF 39'933'000	100%
Part locale	CHF 6'275'000	15.7%
Part régionale	CHF 33'658'000	84.3%

## Répartition des cercles

Pour rappel, la part régionale est à répartir selon le mécanisme des cercles DISREN, c'est-à-dire entre le **cercle porteur** et le **cercle solidaire bénéficiaire**.

Cercle	Communes	Part	Montant (CHF)
Porteur A	Nyon	95.5%	32'158'000
Porteur B	Aucune	0%	0
Solidaire A	Arnex-sur-Nyon, Arzier-Le Muids, Begnins, Borex, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Coinsins, Coppet, Crassier, Duillier, Dully, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Grens, La Rippe, Le Vaud, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Vinzel	4.5%	1'500'000
Solidaire B	Aucune	0%	0



## Critères de détermination des cercles DISREN

Cercle	Communes
Porteur A	Rolle, commune territoriale
Porteur B	Aucune
Solidaire A	Toutes les communes membres du DISREN hors commune porteuse
Solidaire B	Aucune

## Financement selon mécanisme DISREN

Cercles	Montant (CHF)	Habitants/cercle	Coût/habitant (CHF)
Porteur A	32'158'000	22'461	1431.70
Porteur B	0	0	0.00
Solidaire A	1'500'000	66'607	22.50
Solidaire B	0	0	0.00

La répartition des montants pris en compte est établie sur la base des dernières données officielles, en notre possession.

Ce montant change pour chaque commune en fonction des impôts conjoncturels des trois dernières années.

## Impact sur le plafond annuel DISREN

### Impact pour ce préavis

Impact en % (avant compensation)	34%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,31 pt

### Impact cumulé de tous les préavis DISREN 2023

Impact en % (avant compensation)	51.4%
Impact en point d'impôt (max 0,9 pt)	0,46 pt